



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

Fondation Notre-Dame

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée KTO

Exercice clos le 31 décembre 2021

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

N° SIREN : 393 739 594

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée KTO

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de l'établissement des comptes annuels prévus par la convention de création de la Fondation abritée KTO, nous avons effectué un audit des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière de la Fondation abritée KTO au 31 décembre 2021, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes
Mazars

Paris-La Défense, le 10 juin 2022

Jérôme EUSTACHE



FONDATION KTO

BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
COMPTES DE LIAISON	57 109		57 109	26 025
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES	2 931 547	15 000	2 916 547	1 699 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	281 870	21 461	260 409	299 149
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	279 199	21 461	257 738	299 123
<i>Obligations</i>	153 701	14 726	138 975	171 851
<i>Actions</i>	88 681	6 735	81 946	80 313
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>	36 817		36 817	46 958
Obligations, intérêts courus à recevoir	2 671		2 671	26
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 213 417	36 461	3 176 956	1 998 149
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES	1 270 955		1 270 955	796 678
Créances clients, usagers et comptes rattachés	365 254		365 254	351 358
Créances reçues par legs ou donations	883 503		883 503	437 562
Autres	22 199		22 199	7 758
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	10 039	1 882	8 158	222 515
Valeurs Mobilières de Placement	10 039	1 882	8 158	222 515
<i>Obligations</i>	48		48	447
<i>Actions</i>	9 778	1 882	7 896	22 068
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>	213		213	200 000
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	1 193 375		1 193 375	1 110 045
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	410		410	3 694
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 474 780	1 882	2 472 898	2 132 932
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 745 306	38 343	5 706 963	4 157 106

FONDATION KTO

BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
COMPTES DE LIAISON	23 755	10 457
Fonds propres	300 000	300 000
Fonds propres sans droit de reprise	300 000	300 000
<i>Fonds propres statutaires</i>	300 000	300 000
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	1 390 326	788 059
Excédent ou déficit de l'exercice	(113 364)	602 267
SITUATION NETTE (Sous-Total)	1 576 962	1 690 326
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	1 576 962	1 690 326
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 140 929	559 363
Fonds dédiés		
TOTAL II	2 140 929	559 363
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	244 645	284 045
Dettes des legs ou donations	1 716 317	1 593 383
Dettes fiscales et sociales	2 722	3 076
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 634	16 455
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	1 965 318	1 896 960
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	5 706 963	4 157 106

FONDATION KTO

COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	10 430 224	10 179 750
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	10 430 224	10 179 750
<i>Dons manuels non affectés</i>	9 107 178	9 926 857
<i>Dons manuels affectés</i>	3 500	
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	1 213 355	224 451
<i>Autres produits liés à la générosité & abandon de frais</i>	106 191	28 442
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	10 430 224	10 179 750
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	1 728 538	1 703 137
Aides financières (projets engagés)	8 654 857	7 707 824
Impôts, taxes et versements assimilés	6 180	3 819
Salaires et traitements		
Charges sociales	3	
Charges communes aux fondations abritées	157 036	152 364
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	7 345	8 301
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	10 553 959	9 575 445
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(123 736)	604 305
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.	12 673	6 807
Autres intérêts et produits assimilés	2 043	964
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges	2 148	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.	908	31
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	17 771	7 802
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 795	9 839
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.	3 305	
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	6 100	9 839
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	11 672	(2 038)
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(112 064)	602 267

FONDATION KTO

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 300	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	1 300	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(1 300)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	10 447 995	10 187 552
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	10 561 359	9 585 284
EXCEDENT OU DEFICIT	(113 364)	602 267

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2021	31/12/2020
RESSOURCES		
Dons en nature	850	
Prestations en nature		
Bénévolat	8 308	9 231
TOTAL RESSOURCES	9 157	9 231
EMPLOIS		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	850	
Prestations en nature		
Personnel bénévole	8 308	9 231
TOTAL EMPLOIS	9 157	9 231

FONDATION KTO

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2021		31/12/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	10 447 995	10 447 995	10 187 552	10 187 552
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	10 324 033	10 324 033	10 151 308	10 151 308
- Dons manuels non affectés	9 107 178	9 107 178	9 926 857	9 926 857
- Dons manuels affectés	3 500	3 500		
- Legs, donations et assurance-vie	1 213 355	1 213 355	224 451	224 451
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	123 962	123 962	36 244	36 244
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	10 447 995	10 447 995	10 187 552	10 187 552
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	8 654 857	8 654 857	7 707 824	7 707 824
1.1 Réalisées en France	8 654 857	8 654 857	7 707 824	7 707 824
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	8 654 857	8 654 857	7 707 824	7 707 824
- Accompagnement des projets				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 743 366	1 743 366	1 715 257	1 715 257
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 743 366	1 743 366	1 715 257	1 715 257
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	163 136	163 136	162 203	162 203
3.1 Frais de gestion	157 036	157 036	152 364	152 364
3.2 Frais de gestion immobilière				
3.3 Charges financières	6 100	6 100	9 839	9 839
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	10 561 359	10 561 359	9 585 284	9 585 284
EXCEDENT OU DEFICIT	(113 364)	(113 364)	602 267	602 267

FONDATION KTO

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2021		31/12/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	9 157	9 157	9 231	9 231
Bénévolat	8 308	8 308	9 231	9 231
Prestations en nature				
Dons en nature	850	850		
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	9 157	9 157	9 231	9 231
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS	850	850		
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	8 308	8 308	9 231	9 231
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	9 157	9 157	9 231	9 231

FONDATION KTO

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2021	31/12/2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2021	31/12/2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	8 654 857	7 707 824	1 - Ressources liées à la générosité du public	10 447 995	10 187 552
- Réalisées en France	8 654 857	7 707 824	Cotisations sans contreparties	9 107 178	9 926 857
- Actions réalisées directement	8 654 857	7 707 824	Dons manuels non affectés	3 500	224 451
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			Dons manuels affectés	1 213 355	36 244
- Accompagnement des projets			Legs, donations et assurances-vie		
			Mécénats		
			Autres ressources liées à la générosité du public	123 962	
Réalisées à l'étranger					
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 743 366	1 715 257			
- Frais d'appel à la générosité du public	1 743 366	1 715 257			
- Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	163 136	162 203			
- Frais de gestion	157 036	152 364			
- Frais de gestion immobilière	6 100	9 839			
- Charges financières					
TOTAL DES EMPLOIS	10 561 359	9 585 284	TOTAL DES RESSOURCES	10 447 995	10 187 552
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprises des provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice			3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs		
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice		602 267	DEFICIT de la générosité du public de l'exercice	113 364	
TOTAL	10 561 359	10 187 552	TOTAL	10 561 359	10 187 552
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	1 443 745	841 478
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		602 267
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	(113 364)	
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	1 330 382	1 443 745

FONDATION KTO

En euros

LEGS, DONATIONS & ASSURANCES-VIE	31/12/2021	31/12/2020
Produits	3 103 284	423 313
Montant perçu au titre d'assurances-vie	900 274	124 964
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	1 884 869	100 477
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	89 000	95 000
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	229 141	102 873
Charges	1 889 929	198 863
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	89 000	95 000
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par leg ou donations destinés à être cédés		15 000
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	1 800 929	88 863
SOLDE	1 213 355	224 451



Sous l'égide de la Fondation Notre Dame
reconnue d'utilité publique

ANNEXE
FONDATION KTO
EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

2021

ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA FONDATION	4
1.1 OBJET	4
1.2 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	4
1.3 DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	4
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	4
2.1 CADRE LEGAL DE REFERENCE.....	4
2.2 PRINCIPE COMPTABLES APPLIQUES.....	5
2.2.1 <i>Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations</i>	<i>5</i>
2.2.2 <i>Fonds dédiés, résultat et report à nouveau.....</i>	<i>6</i>
2.2.3 <i>Traitement des legs et donations.....</i>	<i>7</i>
2.2.4 <i>Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....</i>	<i>8</i>
2.2.5 <i>Immobilisations corporelles et incorporelles.....</i>	<i>8</i>
2.2.6 <i>Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.....</i>	<i>9</i>
2.3 ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER).....	9
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	10
3.1 NOTES SUR L'ACTIF.....	10
3.1.1 <i>Immobilisations corporelles</i>	<i>10</i>
3.1.2 <i>Immobilisations financières.....</i>	<i>10</i>
3.1.3 <i>Valeurs mobilières de placements.....</i>	<i>10</i>
3.1.4 <i>Donations Temporaires & biens reçus par legs et donations destinés à être cédés.....</i>	<i>11</i>
3.1.5 <i>Disponibilités.....</i>	<i>11</i>
3.1.6 <i>Créances.....</i>	<i>11</i>
3.1.7 <i>Créances clients et comptes rattachés.....</i>	<i>12</i>
3.2 NOTES SUR LE PASSIF	12
3.2.1 <i>Fonds associatifs.....</i>	<i>12</i>
3.2.2 <i>Congés payés.....</i>	<i>12</i>
3.2.3 <i>Report à nouveau.....</i>	<i>13</i>
3.2.4 <i>Fonds reportés liés aux legs et donations.....</i>	<i>13</i>
3.2.5 <i>Dépréciation sur legs des biens reçus</i>	<i>14</i>
3.2.6 <i>Etats des échéances des dettes.....</i>	<i>14</i>
3.2.7 <i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>14</i>
3.2.8 <i>Charges à payer</i>	<i>14</i>
4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	15
4.1 LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE.....	15
4.2 CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES	15
4.3 PROJETS SOUTENUS.....	15
5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES	16
5.1 PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE.....	16
5.1.1 <i>Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1).....</i>	<i>16</i>
5.1.2 <i>Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3).....</i>	<i>16</i>
5.1.3 <i>Subventions & autres concours publics (rubrique 3).....</i>	<i>16</i>
5.1.4 <i>Utilisation des fonds dédiés antérieurs.....</i>	<i>16</i>
5.1.5 <i>Contributions volontaires en nature (CER)</i>	<i>16</i>
5.1.6 <i>Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER) 17</i>	

5.2 EMPLOIS	17
5.2.1 <i>Contenu des missions sociales</i>	17
5.2.2 <i>Frais de recherche de fonds</i>	17
5.2.3 <i>Contenu des frais de fonctionnement</i>	17
5.2.4 <i>Reports en dédiés de l'exercice</i>	17
5.3 CER 2019	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
6. AUTRES INFORMATIONS	18
6.1 LOCAUX	18
6.2 EFFECTIFS	18
6.3 CONTRIBUTION DES BENEVOLES	18
6.4 HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	19
6.5 ENGAGEMENTS HORS BILAN	19
6.5.1 <i>Engagements donnés</i>	19
6.5.2 <i>Engagements reçus</i>	19

1. ACTIVITE DE LA FONDATION

1.1 Objet

La FONDATION KTO a pour objet de soutenir moralement ou financièrement la conception, la mise en œuvre et le développement d'activités de diffusion et de production, auprès du public, par la chaîne de Télévision Catholique KTO, de programmes à vocation culturelle, sociale, éthique ou artistique ayant pour référence le magistère de l'Eglise Catholique.

1.2 Faits significatifs de l'exercice

- ✓ En 2021, la FONDATION KTO a collecté 10,3 millions d'euros soit une augmentation totale de 2 % notamment grâce à la hausse de la collecte des legs et assurances-vie (1 213 K€ en 2021 versus 224 K€ en 2020) ce qui a compensé la baisse de la collecte auprès des particuliers revenue à 8.3 millions d'euros après une hausse exceptionnelle en 2020 (10 millions d'euros) suite au premier confinement qui avait entraîné une hausse importante de l'audience. Cette collecte reste en croissance de 11% par rapport à 2019 (7.4 millions d'euros)
- ✓ Avec un contrôle des charges d'appel à la générosité (1749 K€ versus 1 715 K€ en 2020), la FONDATION KTO a pu augmenter de 11% les soutiens accordés à l'association : 8.65 millions d'euros ont été versés à la chaîne KTO en 2021.

1.3 Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la FONDATION KTO sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La FONDATION KTO est une fondation sous égide de la FONDATION NOTRE DAME. La FONDATION KTO correspond à un établissement comptable de la FONDATION NOTRE DAME. Les principes, règles et méthodes comptables de la FONDATION NOTRE DAME lui sont appliqués.

2.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2 Principes comptables appliqués

Les statuts de la FONDATION NOTRE DAME lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous pli-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La FONDATION KTO comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- la répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte de Résultat par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds propres relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

2.2.1 Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les dotations et l'ensemble du passif de la Fondation Notre Dame sont comptabilisés de la manière suivante :

- la dotation pérenne représentative d'actifs aliénables consiste en apport d'actifs consentis à la Fondation Notre Dame en 1992 ou ultérieurement sans jamais avoir été

frappés de clause d'inaliénabilité. Les actifs de la dotation propre de la Fondation Notre Dame sont intégralement constitués de placements financiers interchangeables. A l'actif, ils trouvent leur correspondance dans les immobilisations financières. Comme le prévoit l'article 13 des statuts de la Fondation Notre Dame, les montants venant abonder la dotation statutaire, lors de l'affectation de tout ou partie du résultat par décision du Conseil d'Administration, sont comptabilisés au poste de « Fonds propres complémentaires ».

- Indépendamment de sa dotation, la Fondation Notre Dame a reçu et reçoit des dotations non consommables des fondations abritées à vocation pérenne, comptabilisées également sous la ligne « Fonds propres complémentaires ». Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ».
- Depuis 2014, certaines fondations abritées ont été constituées par un apport initial, sous forme de dotation consommable, c'est-à-dire que le capital, ainsi que les revenus financiers de l'exercice, sont utilisés jusqu'à complète consommation des fonds. La Fondation sera clôturée dès lors qu'elle ne disposera plus d'aucun moyen financier. Le calendrier de la consommation des fonds peut être défini dès la création de la fondation abritée ou ne pas être précisé à l'origine. Dans ce dernier cas, la consommation se fait en fonction des besoins de l'exercice. Ces dotations sont comptabilisées à la ligne « Fonds consommables ».

Depuis l'exercice 2009, le secteur Mutualisation regroupe l'ensemble des investissements financiers à long terme de la Fondation abritante et des fondations abritées avec dotation qui ont décidé de mutualiser leurs fonds longs avec ceux de la Fondation abritante. La mutualisation consiste à redonner à chaque établissement apporteur, une quote-part de chaque ligne d'investissement calculé en fonction des apports. En ce qui concerne les revenus financiers, il est tenu compte de la date d'arrivée des fonds investis. Cette mutualisation a été mise en œuvre pour diminuer les risques sur chacune des lignes d'investissements et, de fait, fait profiter les entrants de la sécurité du volume d'investissements déjà constitués.

2.2.2 Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- **dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :**

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégrée dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice . Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- **dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :**

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME).

L'utilisation ultérieure des ressources de la FONDATION KTO sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3 Traitement des legs et donations

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1^{er} janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (voir Note 3.2.4).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la

Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;

- les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- et « Autres charges sur legs ou donations »

à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissés sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification a évolué au 1^{er} janvier 2021.

2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels | 1 an |
| - Matériel de bureau | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

2.2.6 Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Depuis 2006, les obligations à long terme, ont été reclassées en immobilisations financières selon les critères retenus par le plan comptable général, la FONDATION KTO ayant l'intention de garder ces titres jusqu'à leur échéance de remboursement. Les obligations achetées au-dessus du nominal, sont dépréciées pour ramener la valeur nette au nominal à l'échéance de remboursement. (Voir également paragraphe 4.1.2).

2.3 Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement 2020-08.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs. La FONDATION KTO est une fondation collectrice.



3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1 Notes sur l'Actif

3.1.1 Immobilisations corporelles

7 legs constitués de biens immobiliers restaient à réaliser au 31/12/2021.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Provisions	Au 31/12/2021
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 714 000	1 413 743		196 196	15 000	2 916 547
TOTAL	1 714 000 €	1 413 743 €	0 €	196 196 €	15 000 €	2 916 547 €

3.1.2 Immobilisations financières

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2020	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2021	Provision	Valeur Nette au 31/12/2021
Obligations	187 167		33 466	153 701	14 725	138 975
Actions	87 361	1 321		88 682	6 735	81 947
Autres (Sicav , etc.)	47 416	254	10 853	36 817		36 817
Obligations, intérêts courus	26	2 671	26	2 671		2 671
TOTAL	321 970 €	4 246 €	44 345 €	281 871 €	21 461 €	260 410 €

3.1.3 Valeurs mobilières de placements

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2020	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2021	Provision	Valeur Nette au 31/12/2021
Obligations	447			48		48
Actions	22 907	17 701	30 830	9 778	1 882	7 896
Autres valeurs mobilières de placement	200 000	213	200 000	213		213
TOTAL	223 354 €	17 914 €	230 830 €	10 039 €	1 882 €	8 157 €

La FONDATION KTO a opté à sa création en 2009, pour un système de mutualisation des dotations avec d'autres fonds associatifs abrités à la FONDATION NOTRE DAME afin de diversifier les placements liés aux 300 K€ de sa dotation d'origine. Son apport représente, au 31 décembre 2021, 5,43 % des placements.

Les actions - inscrites en valeurs mobilières de placement – correspondent à des dons ou donations reçus en toute fin d'année. Elles sont destinées à être vendues.

3.1.4 Donations Temporaires & biens reçus par legs et donations destinés à être cédés

	Nature de l'actif	Date de la signature	Valorisation de l'actif
F. KTO	Actif immobilisé	17/05/2016	23 000
F. KTO	Actif immobilisé	18/10/2019	237 804
F. KTO	Actif immobilisé	06/12/2019	1 257 000
F. KTO	Actif immobilisé	24/03/2021	22 182
F. KTO	Actif immobilisé	24/03/2021	501 261
F. KTO	Actif immobilisé	03/06/2021	800 000
F. KTO	Actif immobilisé	03/06/2021	90 300
TOTAL FONDATION			2 931 547 €

7 dossiers de legs approuvés par le Conseil d'Administration entre 2016 et 2021 restent à réaliser, selon une durée relevant de la complexité du dossier de succession (présence de colégataires, situation et état du bien, etc.).

3.1.5 Disponibilités

	31/12/2021	31/12/2020
Compte sur livret et Compte Courant	1 193 375 €	1 110 045 €

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brève échéance, les fonds sont systématiquement placés en compte sur livret.

3.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	338 432	338 432	
Clients locations fichiers	26 821	26 821	
Créances reçues des legs et donations	883 503	883 503	
Débiteurs divers	22 199	22 199	
TOTAL	1 270 955 €	1 270 955 €	

3.1.7 Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Créances clients et comptes rattachés	365 254		365 254	351 358
Créances reçues des legs et donations	883 503		883 503	437 562
Autres créances	22 199		22 199	7 758
TOTAL	1 270 955 €		1 270 955 €	796 678 €

Les créances immédiatement à recevoir concernent les dons 2021 encaissés en janvier 2022. Les autres créances sont principalement constituées des avoirs financiers à recevoir dans le cadre du règlement de legs et donations. 10 nouveaux dossiers de legs et donations ont été enregistrés et 9 dossiers ont été réglés durant l'exercice.

3.2 Notes sur le Passif

3.2.1 Fonds associatifs

	Valeur Nette après affectation Résultat - 2021	Valeur Nette avant affectation du Résultat - 2021	Valeur Nette avant affectation du résultat - 202
Dotation initiale	300 000	300 000	300 000

La dotation n'a pas varié depuis sa création en 2009.

3.2.2 Congés payés

La FONDATION KTO n'ayant pas de personnel en propre, il n'y a pas de provisions pour congés payés.

3.2.3 Report à nouveau

Report à nouveau :

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes édités spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La FONDATION KTO dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Evolution du Report à nouveau de l'année N-1

Report à nouveau au 01.01.2021	1 390 326
Résultat 2021	- 113 364
Report à nouveau au 31.12.2021	1 276 962 €

3.2.4 Fonds reportés liés aux legs et donations

Provision de variation des fonds reportés					
Variation des fonds reportés issus des legs et donations	A l'ouverture de l'exercice	Au 1 ^{er} janvier	dotation	reprise	A la clôture de l'exercice
Provision de variation des fonds reportés		559 363	1 810 706	229 140	2 140 929
TOTAL		559 363 €	1 810 706 €	229 140 €	2 140 929 €

3.2.5 Dépréciation sur legs des biens reçus

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Au 31/12/2021
Dépréciation sur biens reçus	15 000			15 000
TOTAL	15 000 €			15 000 €

3.2.6 Etats des échéances des dettes

La FONDATION KTO ne doit pas d'impôt sur les sociétés au 31/12/2021 car le montant total du secteur taxable ne dépasse pas en 2021 le seuil des 63 K€ à partir duquel les activités lucratives sont redevables de l'impôt.

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	244 645	244 645		
Dettes des legs et donations	1 716 317	1 716 317		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 722	2 722		
Autres dettes	1 634	1 634		
TOTAL	1 965 318 €	1 965 318 €		

3.2.7 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Fournisseurs France	200 699	216 343
Fournisseurs factures non parvenues	43 945	67 702
Valeurs nettes comptables	244 645 €	284 045 €

3.2.8 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	244 645	284 045
Dettes des legs ou donations	1 716 317	1 593 383
Dettes fiscales et sociales	2 722	3 076
Autres dettes	1 634	16 455
DETTES	1 965 318 €	1 896 960 €



4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Legs, donations et assurances-vie

	Montants
Produits	3 103 284 €
Montant perçu au titre d'assurances-vie	900 274
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	1 884 869
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	89 000
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	229 141
Charges	1 889 929 €
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	89 000
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	1 800 929
SOLDE DE LA RUBRIQUE	1 213 355 €

1 213 K€ de legs et donations figurent en 2021 au compte de résultat dont 900 K€ d'assurance-vie.

4.2 Charges administratives communes

Les charges administratives communes (1 441 599 €) consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la FONDATION NOTRE DAME. Elles s'élèvent en 2021 à 157 036 € pour la FONDATION KTO.

4.3 Projets soutenus

	Projets nets engagés	
	Nbr	Montant
Soutien à l'association KTO	1	8 654 857
Total des projets Fondation KTO	1	8 654 857 €

La FONDATION KTO verse ses soutiens au fur et à mesure de sa collecte, soit 18 versements opérés en 2021.



5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1 Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1 Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

5.1.2 Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

5.1.3 Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4 Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.3.

5.1.5 Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

5.1.6 Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2 Emplois

5.2.1 Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la Fondation a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

5.2.2 Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3 Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement).
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4 Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Locaux

La FONDATION KTO est, depuis le mois de juillet 2015, au 13, rue du 19 mars 1962 à Malakoff (92). L'espace qu'elle occupe est mis à disposition gracieusement par l'association KTO.

6.2 Effectifs

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
2020	6	1,85	3	1,80	8	3,65
2021	8	2,48	3	2,10	11	4,58

6.3 Contribution des bénévoles

La FONDATION KTO dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- pour partie de personnes qualifiées.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 2,2 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Fonction	ETP 2021	Valorisation 2021
B. Comité	0,07	8 308
	0,07	8 308 €

Contributions volontaires en nature	2021	2020		2021	2020
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales			1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Bénévolat	8 308	9 231
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature	850	
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	850				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	8 308	9 231			
TOTAL	9 157 €	9 231 €	TOTAL	9 157 €	9 231 €
Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public					
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice					
(-) utilisation					
(+) report					
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice					

6.4 Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 82 535 € dont 31 K€ au titre du contrôle légal et 51 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

6.5 Engagements hors bilan

6.5.1 Engagements donnés

Engagements donnés	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements donnés	88 798 €	88 798 €		

Les engagements donnés concernent la quote-part de la FONDATION KTO liée à un investissement des dotations mutualisées.

6.5.2 Engagements reçus

Il n'y a pas d'engagement reçu.